



Gollion, le 30 septembre 2016

Extrait du Procès Verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Gollion.
Du mercredi 28 septembre 2016 à 20h00

Président : M. Robadey Philippe
Secrétaire : M. Chenaux Christian

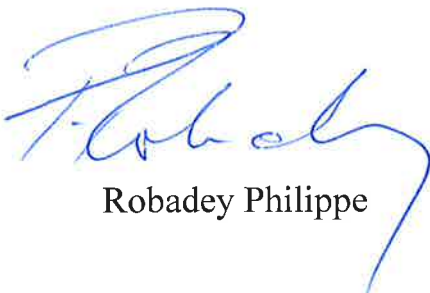
Dans son assemblée du mercredi 28 septembre 2016, le Conseil communal de Gollion

DECIDE

- **Dans le cadre du préavis municipal no 5/2016**
D'accepter la modification des art. 8 et 23 des statuts de l'AIEV votés lors du Conseil général du 6 décembre 2014.
- **Dans le cadre du préavis municipal no 6/2016**
D'accepter l'amendement de la commission ad'hoc relatif à la modification des points 2-5-6-7, concernant les indemnités pour le Secrétaire du Conseil, des Commissions, des Conseillers et du bureau du Conseil.
D'accepter le sous-amendement du bureau du Conseil relatif à la modification du point 6 du précédant amendement, concernant la gestion des jetons de présences.
D'adopter le préavis modifié pour les membres du Conseil, le Président, le secrétaire du Conseil et les Commissions
- **Dans le cadre du préavis municipal no 7/2016**
D'adopter la rémunération des membres de la Municipalité, sans modifications des conclusions.
- **Dans le cadre du préavis municipal no 8/2016**
D'accepter la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la législature 2016-2021, sans modifications des conclusions.

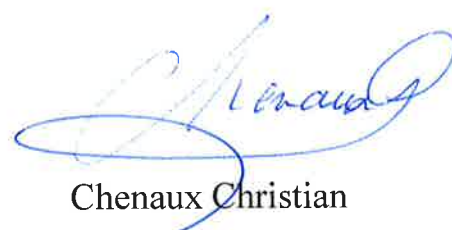
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Robadey Philippe



Le secrétaire


Chenaux Christian